De la Conciergerie, ce 2 du 2e. mois de la République Françoise, une et indivisible.

CARRA

A SES CONCITOYENS

DE TOUS LES DÉPARTEMENS.

Je viens de publier un précis de ma défense dans lequel je réponds aux différens objets d'accusation contre moi qui pouvoient m'être connus avant l'impression du rapport d'Amar. Ce rapport ou acte d'accusation m'ayant été signifié seulement aujourd'hui, 2 du 2e. mois de la République, une et indivisible, j'y trouve, pag. 40 et 41, les phrases suivantes dont je ne me serois jamais douté : « Carra et Duchatel entr'autres furent en- » voyés (dans la Vendée) en qualité de » commissaires de la Convention. Carra » exhorta publiquement les Administrateurs » de Maine et Loire à faire marcher des » troupes contre Paris. Carra entretint des » liaisons avec les généraux ennemis ».

1°. Je n'ai jamais vu Duchatel de ma vie

que depuis quatre ou cinq jours qu'il est à la Conciergerie ; 2°. Duchatel n'a jamais été en commission ; 3°. c'est le citoyen Auguis, député des Deux-Sèvres, qui a été envoyé avec moi dans la Vendée et que je n'ai quitté que le 18 ou 19 avril pour venir à Paris demander des secours. Si le rapporteur avoit compulsé les décrets de nomination des commissaires pour le recrutement au mois de mars dernier et pour une commission centrale à Saumur à la fin d'avril, il se seroit épargné une erreur prouvée par les décrets même et par des milliers de témoins, et par Auguis et par Duchatel même que je citerai en témoignage devant le tribunal.

L'accusation d'avoir exhorté publiquement les Administrateurs de Maine et Loire à faire marcher des troupes contre Paris, est du même genre. Je ne me suis jamais présenté à cette Administration de département ni aux Administrateurs. J'ai été le 6 mai dernier seulement environ 24 heures à Angers dans l'auberge où étoient Richard et Choudieu, pour solliciter des secours en faveur de Saumur contre les rebelles. Je n'ai mis le pied hors de cette auberge que pour remonter en voiture. Je cite en témoignage pour ce fait toute la ville d'Angers et mes deux collègues Richard et Choudieu.

Quant à mes liaisons avec les généraux ennemis, elles se trouvent consignées dans

une proclamation répandue en profusion dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée, et où mon collègue Auguis et moi mettions à prix pour 6000 l. chaque tête de chefs de brigands dont on nous avoit donné la liste. Cette proclamation fut envoyée dans le temps au comité de salut public.

Page 18 du rapport ou acte d'accusation, il est dit : « Dumouriez laissa là les enne-
» mis ravagés par la maladie (en octobre
» 1792) ; il revint brusquement à Paris où
» il vécut plusieurs jours dans une intime
» familiarité avec Brissot, Pétion, Guadet,
» Gensonné, *Carra*, et leurs pareils, etc. »

Comment peut-il se faire que Dumouriez ait vécu avec moi dans une intime familiarité à Paris, pendant que j'étois depuis le 30 septembre avec Prieur, Sillery et Kellermann, et toute l'armée du centre en marche du côté de Verdun et de Longwy, et que je ne suis revenu avec mes collègues que le 7 novembre à Paris, c'est-à-dire, long-temps après le départ de Dumouriez pour la Belgique ?

Par les trois faits que je viens de relever, vous pouvez juger, Citoyens, des bases sur lesquelles sont fondés les autres chefs d'accusation contre moi. Je ne me permets aucune réflexion ; mais il est bien étrange que des Législateurs qui doivent être justes,

93

impassibles et véridiques comme la loi, n'aient pas mis plus d'exactitude dans un rapport où il s'agit de l'honneur et de la vie d'un Citoyen. Ô rage de la calomnie ! ô aveuglement ! ô ma patrie !

CARRA, *Député à la Convention Nationale.*